



Conseil Économique  
et Social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/122  
17 mars 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-cinquième session  
Point 17 de l'ordre du jour provisoire

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Lettre datée du 3 mars 1999, adressée au secrétariat de la  
Commission des droits de l'homme à sa cinquante-cinquième session  
par la Représentante permanente de l'Azerbaïdjan auprès  
de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint des informations sur les mesures prises dans le domaine des droits de l'homme par le Gouvernement de la République azerbaïdjanaise en 1998, année du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe \* comme document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-cinquième session, au titre du point 17 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) Sima **EIVAZOVA**

---

\*L'annexe est reproduite telle quelle, dans la langue dans laquelle elle a été reçue.

GE.99-11500 (F)